

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLERS-ALLERAND

DU 6 NOVEMBRE 2017

*Le 27 Octobre 2017, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le 6 novembre 2017 à 20 h 30, en Conseil Ordinaire.*

*L'an deux mil dix-sept, le 6 novembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de VILLERS ALLERAND étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Wily DUBOS, Maire.*

### *Etaient présents :*

Wily DUBOS, Maire, Jean-Pierre BERTHELOT, Jean-Marie CHAPPELLET Jean-Pierre COCQUELET, Didier DE AMORIN, Hubert FOURNET, Clément GOELDEL, Bernard JACQUINET, Bernard WEILER.

### *Absents excusés :*

Françoise PARANT ayant donné pouvoir à Jean-Pierre BERTHELOT  
Estelle COURTEIX ayant donné pouvoir à Jean-Marie CHAPPELLET

Absent non excusé Olivier BAN

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 11

### **ORDRE DU JOUR :**

### *Délibérations :*

**32/2017** : Démission de madame Catherine Cordier

**33/2017** : Devenir du CCAS

### *Informations diverses.*

### *Le maire demande d'inscrire 3 nouvelles délibérations à l'ordre du jour*

**34/2017** Autorisation au maire de demander à la Communauté Urbaine du Grand Reims (CUGR) un plan d'alignement rue des Fauvettes.

**35/2017** Autorisation au maire de demander à la CUGR d'inscrire notre intention de travaux de passage en LED en programmation annuelle avec un financement de ces travaux sur le budget investissement déposé auprès du pôle Territorial Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims (VCMR).

**36/2017** Autorisation au maire de demander à la CUGR de mettre dès cette année le stop prévu en bas de la rue de la ferme.

Le maire ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal de signer, d'une part la feuille de présence et d'autre part le procès-verbal du 9 octobre 2017. Aucune correction ni modification ne sont apportées.

Monsieur Bernard Weiler est désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

### **DELIBERATIONS :**

#### **32/2017 : Démission de madame Catherine Cordier.**

Le maire lit la lettre de madame la Sous-Préfète de Reims madame Valérie Hatsch, qui accepte la démission de madame Cordier de ses fonctions d'adjointe et de conseillère municipale. Le conseil prend acte de la décision de madame la Sous-Préfète de Reims.

L'ensemble des conseillers présents regrette la décision de madame Cordier. Ils appréciaient son dynamisme, sa disponibilité et son apport. Elle manquera à cette assemblée.

Le nombre de conseillers est désormais de 12.

Étant donné qu'aucun conseiller ne se propose de devenir adjoint, le Conseil fonctionnera désormais avec deux adjoints.

M Bernard Jacquinet 1<sup>er</sup> adjoint et M Jean-Pierre Cocquelet second adjoint.

**Il est procédé au vote.**

**POUR : 11 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0 / ACCEPTE À L'UNANIMITÉ**

#### **33/2017 : Devenir du CCAS**

Monsieur le Maire et M Franck Ledoux se sont rencontrés le 24 octobre 2017.

Le Vice-Président M Ledoux a rappelé qu'aucune action sociale n'a été menée ni en 2016 ni en 2017, que le Centre local d'information et de coordination gérontologique du Nord rémois auquel nous cotisons (CLIC) ne joue pas de rôle pour le village, que la maison de retraite de Montchenot du groupe ORPEA n'adresse plus d'invitation pour participer aux réunions sociales, il considère que le CCAS est en sommeil et doit réagir.

M Ledoux sera absent du village et ne pourra être, jusqu'en août 2018, ni présent ni actif au CCAS.

Mis en face de ces constats le Conseil propose qu'une convocation soit adressée aux membres actuels afin qu'ils se déterminent sur leur engagement au CCAS, de rechercher de nouveaux membres.

Une réunion est proposée le vendredi 1<sup>er</sup> décembre à 19h à la mairie.

Le repas des anciens pourrait avoir lieu le 11 février au Kbare, si la sortie est prise en main par le CCAS.

**Il est procédé au vote.**

**POUR : 11 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0 / ACCEPTE À L'UNANIMITÉ**

#### **34/2017 Autorisation au maire de demander à la CUGR un plan d'alignement rue des Fauvettes.**

A la suite de l'installation d'une bouche d'évacuation d'eau usée par Véolia rue des Fauvettes et pour lever tout litige et contestation, le Maire demande au Conseil l'autorisation de pouvoir contacter la CUGR pour qu'elle mette en place un plan d'alignement rue des Fauvettes.

**Il est procédé au vote.**

**POUR : 11/ CONTRE : 0 /ABSTENTION : 0 / ACCEPTE À L'UNANIMITÉ**

**35/2017 Autorisation au maire de demander à la CUGR d'inscrire notre intention de travaux de passage en LED en programmation annuelle avec un financement de ces travaux sur le budget investissement déposé auprès du pôle territorial VCMR.**

1) Monsieur Goedel prend la parole. Il informe le Conseil qu'il n'est plus possible pour le SIEM de dépanner les points lumineux qui sont équipés d'une ampoule en ballon fluo (ancienne lanterne qui éclaire blanc) quand elles sont grillées. Il faut donc prévoir dès maintenant le remplacement total de ces lanternes par un autre éclairage. Mais le SIEM n'a pas la possibilité de le faire à chaque fois qu'une lanterne tombe en panne. Le temps de la commande est de 10 semaines. Heureusement nous allons récupérer 8 ampoules fluo de la rue du Voisin que nous allons précieusement garder, elles seront utiles en cas de problème de remplacement.

Monsieur Goedel propose au Conseil, une nouvelle fois, de prévoir sur 2 ou 3 ans le changement intégral de ces lanternes sur le centre bourg (en 2018) et Montchenot (en 2019) en fonction du budget que la CUGR nous accordera. En plus des lanternes existantes, nous ajoutons deux lanternes pour les ateliers municipaux. En une fois ce serait préférable, mais c'est la CUGR qui gère maintenant le programme des interventions, en fonction de ses fonds d'investissement, et du calendrier du SIEM. Il est donc important que nous délibérions sur notre intention de nous inscrire pour des travaux de passage du village en lampes LED

Monsieur Batalla, chargé d'opérations au SIEM, nous a promis les devis correspondants, que nous enverrons au pôle territorial VCMR pour inscription de travaux de passage en LED au plus tôt.

2) Un autre point avait été évoqué au dernier conseil, celui d'avoir un comportement plus écologique et de meilleure gestion financière, en éteignant des lampadaires une partie de la nuit. Il est possible d'éteindre les lampadaires la nuit en reprogrammant les horloges avec interruption de fonctionnement aux heures que nous souhaitons.

Monsieur Batalla nous a informé que les lanternes LED installées dans la commune abaissent la lumière de 70% de 23h à 6h environ ce qui permet de faire une forte économie aux heures creuses de la nuit. Quand tous les LED seront en place nous opterons pour la solution d'abaisser la lumière.

Le maire demande au Conseil de se prononcer sur notre inscription de travaux de passage en LED et sur la reprogrammation des horloges qui conduira à éteindre l'éclairage public de 0 à 5 heures.

**Il est procédé au vote.**

**POUR : 11 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0 / ACCEPTE À L'UNANIMITÉ**

### **36/2017 Autorisation au maire de demander à la CUGR de mettre dès maintenant le stop prévu en bas de la rue de la ferme**

A partir de notre demande de réalisation de travaux, une étude a été menée en juillet 2017, par le Cabinet Dupont Remy Miramon (DMR) à la demande de la CUGR pour la réfection de la chaussée de la rue de la ferme, sous la forme d'un reprofilage, ainsi que de la pose de bordures sur certains tronçons afin de canaliser les eaux de pluie. Inscrit dans sa programmation les travaux étaient prévus pour fin 2017. Le budget d'investissement du pôle territorial VCMR n'a pas permis sa réalisation en 2017. Le projet a été différé et programmé en priorité en 2018.

L'étude prenait aussi en compte nos remarques sans cesse réitérées de dangerosité de nos rues de village. Les automobilistes roulent trop vite, trop souvent. La vitesse doit être limitée à 30KM/H. La commission d'urbanisme précisera ce point.

Le cabinet DRM a prévu une liaison piétonne, entre le nouveau quartier du Bas des Grands Prés et la Ruelle Jonot (bas de la rue du Plat Pain), ainsi que la création d'un léger plateau matérialisé visuellement afin de faire ralentir la circulation automobile.

N'ayant plus la compétence voirie, le Maire demande au Conseil de l'autoriser à demander à la CUGR de mettre en place, dès maintenant, le stop prévu au niveau de ce plateau, en bas de la rue de la Ferme, stop donnant priorité aux automobilistes venant de la rue du cimetière.

**Il est procédé au vote.**

**POUR : 11 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0 / ACCEPTE À L'UNANIMITÉ**

### **INFORMATIONS DIVERSES**

#### **-Eclairage**

Monsieur Goedel se charge de prendre contact avec la société qui a installé le feu tricolore de Montchenot pour que le câble d'alimentation du feu tricolore sur la CD951 soit gainé enfin et rattaché au réseau électrique de l'éclairage public

L'horloge de Villers-Allerand sera remise à l'heure d'hiver, de telle façon que l'éclairage public commence à la tombée du jour.

#### **-La coopérative scolaire :**

Le marché de Noël est prévue le dimanche 2 décembre de 10h à 22h dans l'enceinte de la Mairie (salle du Conseil, terrasse, jardin). Entrée et animations gratuites.

Le programme a été présenté par la nouvelle Présidente de la Coopérative scolaire, madame Guerriero.

Marionnettes à 14h30 et à 16h, jeu de piste à 17h30

Ventes d'objets dès 14h, buvette.

Le conseil félicite la coopérative qui reste toujours active et efficace.

#### **- Point sur les ateliers municipaux.**

Nous avons reçu

- un acompte d'une subvention de l'État de 6 500,13 € sur les 12 000 € prévus au titre de travaux divers d'intérêt local (TDIL)  
- une somme de 16 021,44 € de l'État, représentant le 1<sup>er</sup> acompte sur les 30 405 € prévus au titre de la Dotation d'Équipement Des Territoires Ruraux (DETR). Les travaux suivent leur cours.

**- Le 11 novembre 2017.**

De 11 à 18 h le public est convié à retrouver une exposition préparée par Jean-Marie Chappellet intitulée « Villers-Allerand/Montchenot, 1917, le Général Pétain visite les cantonnements » Sujet inédit et passionnant.

A 15h salle du conseil à la mairie, projection d'archives cinématographiques et conférence par un historien spécialiste de la Chanson de Craonne monsieur Marival. Accompagnement musical à l'orgue de Barbarie, par Marie Tournelle.

**- Visite des parcelles de notre forêt par Monsieur DUMARGNE, travaux forestiers par l'ONF.**

Le conseil remercie vivement Monsieur DUMARGNE pour la visite qui aura lieu le dimanche 19 novembre à 14 h Rendez-vous face à la maison de madame Mallet.

Pour information, journée de la forêt communale le 22 novembre de 9h à 17h dans la salle des fêtes de Sermiers.

**-La prochaine commission d'urbanisme.**

est prévue le mercredi 22 novembre à 18 h salle de la mairie.

**- Médaille du travail**

Monsieur Berthelot a été mandaté par madame Véronique Houdeau pour demander au maire de faire les démarches utiles afin qu'elle reçoive la médaille du travail.

Le maire souhaite recevoir une demande écrite et rappelle que madame Houdeaux n'est plus employée de la commune mais de la CUGR. Cependant sa demande sera transmise à la CUGR qui l'examinera avec beaucoup de bienveillance.

**- Les bennes à verre**

Elles sont vieillissantes. Une demande est faite au SYCODEC pour les remplacer et pour changer leur emplacement.

Le conseil propose que celle de la place des Déportés soit déplacée à la rue de la petite Barbarie à côté du parking du Tennis.

**- Collecte PPNU du 7 novembre 2017**

Le Maire rappelle que le 7 novembre la Chambre d'Agriculture de la Marne organise pour tous les citoyens une journée de collecte de produits phyto sanitaires non utilisables (PPNU). Tous les produits municipaux en particulier les produits dont l'usage est devenu interdit seront conduits à Ludes chez Compas, site collecteur pour notre commune.

**- Décoration de Noël**

Les sapins de Noël, ainsi que le grand sapin de 7 m de hauteur placé devant l'église, ont été commandés.

*Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 22 h 45*